

demandé de nouvelles soumissions. Rien ne se faisait à Saint-Jean que cette compagnie n'y fût pas mêlée, dans le but de faire de l'argent. Elle est même allée jusqu'à construire des quais. Et il faut voir la bouillie qu'elle a faite. On lui avait adjugé l'entreprise de construire une partie des quais, et elle a construit le quai n° 17 qui est un quai en béton dans le port de Saint-Jean. Si l'on se place à l'une des extrémités du quai, et si l'on regarde devant soi, sur une distance de 700 ou 800 pieds, on voit un quai qui ressemble aux vagues de la mer. Il s'élève ou s'abaisse de trois ou quatre pieds, sur toute la longueur.

Au commencement des travaux, le quai était de niveau, mais la fondation n'était pas solide et le quai s'est affaissé par endroits. Je suis allé à Saint-Jean il y a environ un an, et j'ai pu examiner ce quai. Les entrepreneurs ont enlevé des centaines de mille verges de terre du fond de la baie Courtenay, pour le dragage de laquelle certaines personnes avaient été grassement payées, et ils ont déposé cette terre à l'intérieur du quai; quand ce travail fut rendu à un certain point les parois du quai commencèrent à céder.

On entreprit alors de les lier avec des câblots, ce qui me faisait penser aux cultivateurs qui attachent avec de la broche les poteaux de leurs traîneaux. Mais la "broche" n'était pas assez forte, et cependant on a payé la Maritime Dredging Company pour cet ouvrage.

S'il y a quelque chose de répréhensible et de louche dans l'administration du ministère des Travaux publics, ce sont ses rapports avec la Maritime Dredging Company et tous ces tripotages dans le port de Saint-Jean. Jamais quais n'auraient été plus utiles que ceux-là à l'empire britannique pendant les deux ou trois dernières années. Le Gouvernement a dépensé des centaines de milliers et des millions de dollars à Saint-Jean pour permettre à cette bande de faire de l'argent, et ceux qui connaissent le passé de cette compagnie hésitent avec raison à lui confier des travaux dans le port de Saint-Jean. Si le ministre se décide à faire exécuter ces travaux, je lui conseillerai d'en écarter ces entrepreneurs, principalement ceux que l'on rencontre à Ottawa depuis huit à dix jours. Je les ai vus ici et je les connais. Ce sont les mêmes qui ont été mêlés à l'affaire du Valley Railway; ce sont eux qui ont touché l'argent, et cela rend naturellement défiant. Cependant, si le ministre décide de réserver ce crédit je crois avoir assez dit pour lui faire entrevoir—lui qui

est novice dans la besogne—les précipices ouverts sous ses pas, pour qu'il soit sur ses gardes. Je l'ai mis en état de se protéger contre ses amis; et Dieu sait si jamais un homme a eu autant besoin de protection que le ministre actuel dans ces opérations avec certains de ses amis de Saint-Jean.

L'hon. M. REID: Le crédit est réservé, mais, dans tous les cas, la plus basse soumission n'est pas celle d'un entrepreneur de Saint-Jean.

M. CARVELL: Il faut y faire bien attention.

L'hon. M. REID: Nous n'entendons pas dépenser inutilement un million de dollars.

M. CARVELL: Nous pensions que, dans ces entreprises du chemin de fer de la vallée, il n'y avait personne de Saint-Jean, mais il s'en est trouvé. On connaît à Saint-Jean toutes les ruses du métier et nul marché n'échappe à la clairvoyance des entrepreneurs de cette ville.

L'hon. M. PUGSLEY: Je crois que l'honorable député de Carleton (M. Carvell) va un peu loin dans ses remarques sur les citoyens de Saint-Jean. Je puis vous dire avec assurance que nous avons à Saint-Jean d'aussi bons, d'aussi honorables entrepreneurs qu'il est possible d'en trouver n'importe où. L'honorable député parle des attaques auxquelles a été en butte l'ancienne compagnie de dragages de Saint-Jean, à cause, dit-il, de ses hauts prix; mais, une fois le contrat annulé, on s'est aperçu, je crois, que les prix à elle payés par l'ancienne administration étaient justes et raisonnables. C'était, je pense, des prix que tenaient pour modérés tous ceux qui savent à quoi s'en tenir sur les dragages que l'on exécute en des lieux comme Saint-Jean, où les marées sont extrêmement fortes et les difficultés considérables. Il est de fait, néanmoins, que l'ouvrage exécuté à l'occasion des quais mérite justement la critique que l'honorable député de Carleton en a faite. On commence à croire à Saint-Jean que les quais se construisent avec un sans gêne impardonnable et que le ministre a commis une grave erreur en tolérant des remplacements d'encoffrements au moyen de déblais de dragage, au lieu de pierres, comme l'entrepreneur devait y être obligé. C'est à cela sans doute qu'il faut attribuer en grande partie l'affaissement ou bombement de l'un au moins des quais qui sont à l'ouest du port. J'espère que le ministre n'hésitera pas à se mettre à l'ouvrage pour la simple raison que des entrepreneurs de Saint-Jean pourraient en bénéficier. Tout ce que nous demandons c'est que l'entreprise soit adju-